

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

HAS  
Haute Autorité de santé

**Décision n° 2018.0198/DC/MEV du 7 novembre 2018 du collège de la Haute Autorité de santé portant retrait de l'habilitation pour l'évaluation externe des établissements et services sociaux et médico-sociaux**

NOR : HASX1830768S

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 7 novembre 2018,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.312-8, D.312-197, D.312-198, D.312-201 et D.312-202 ;

Vu les décisions du directeur de l'ANESM n° 2012-001 du 11 mai 2012 et n° D.2014-11 du 9 juin 2014 ;

Vu la procédure d'habilitation des organismes en charge de l'évaluation externe des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu les engagements des organismes habilités ;

Considérant les manquements déontologiques notifiés à l'organisme DEFOURNIER DANIEL le 25 septembre 2018,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'organisme suivant est supprimé de la liste des organismes habilités pour l'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux : DEFOURNIER DANIEL, anciennement habilité sous le numéro H2015-05-1737.

#### Article 2

La directrice générale de la Haute Autorité de santé est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité et au *Bulletin officiel* de la Haute Autorité de santé.

Fait le 7 novembre 2018.

Pour le collège :  
*La présidente,*  
PR DOMINIQUE LE GULUDEC